

Séance du 29 Novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 23/11/2023  
Date d'affichage : 23/11/2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois et le 29 novembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent.

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur MARTIN Patrice, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GOULAY Martine donne pouvoir à Monsieur SCHACHER Christophe, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Madame LACAM Stéphanie, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,

Secrétaire de séance : Madame LAFOSSE Anne Mary,

**Objet : Convention accompagnatrice bus scolaire avec la CDC 2021-2022**

Délibération 94/2023

Par délibération en date du 23 mars 2023, le conseil communautaire de Val ès Dunes a accepté la prise en charge des accompagnatrices pour les enfants de l'école maternelle dans les bus scolaires pour laquelle elle est autorité organisatrice de second rang.

Une convention est établie pour l'année 2021-2022 pour un montant de 4 080.18€, un titre sera émis afin de procéder au remboursement des frais avancés par la commune de Valambray pour les trajets entre Airan et Billy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à signer la convention de prise en charge des accompagnatrices pour les maternelles dans les bus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 30 novembre 2023

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

A M. LAFOSSE